



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
26 novembre 2003

Français  
Original: anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 33<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 11 novembre 2003, à 15 heures

*Président* : M. Raubenheimer (Vice-Président) ..... (Afrique du Sud)

## Sommaire

Point 104 de l'ordre du jour : Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement :

- a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
- b) Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*En l'absence de M. Chowdhury (Bangladesh), M. Raubenheimer (Afrique du Sud, Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Point 104 de l'ordre du jour : Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement :**

- a) **Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement**
- b) **Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.** [A/58/3 (Parts I et II), A/58/77-E/2003/62, A/58/77/Add.1-E/2003/62/Add.1, A/58/77/Add.2-E/2003/62/Add.2, A/58/216, A/58/436, A/58/413, A/58/437 et A/58/542]

1. **M. Anwarul Chowdhury** (Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), commentant le rapport du Secrétaire général (A/58/216), dit que, compte tenu de la conclusion du dialogue de haut niveau sur le financement du développement, selon laquelle le taux d'exécution actuellement projeté n'augure pas bien de la réalisation des engagements pris à Monterrey, il convient de prêter une attention particulière aux besoins spéciaux de l'Afrique, des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral. En raison de l'accroissement de la mondialisation, les pays les moins avancés demeurent particulièrement vulnérables à la conjoncture extérieure et assument la plus grande partie des conséquences du ralentissement de l'économie mondiale, en dépit des efforts considérables qu'ils ont déployés pour réformer leurs politiques nationales.

2. L'intervenant appelle particulièrement l'attention sur les paragraphes 91 à 94 du rapport. Les participants au dialogue de haut niveau sur le financement du développement ont constaté que des règles d'origine strictes, des procédures documentaires complexes et d'autres pratiques réduisent le recours effectif des pays les moins avancés aux arrangements commerciaux préférentiels; les niveaux actuels d'aide publique au développement restent nettement inférieurs aux montants nécessaires pour atteindre les objectifs de

développement du Millénaire; la majorité des pays en développement, en particulier les moins avancés, ne bénéficient pas des investissements étrangers directs; et le retard avec lequel on allège, dans la mesure voulue, la dette des pays pauvres lourdement endettés, constitue un autre handicap pour les pays les moins avancés.

3. Même les meilleurs efforts déployés par les pays les moins avancés pour améliorer le climat des investissements et attirer davantage d'investissements étrangers directs ne suffisent pas, sans l'appui de leurs partenaires de développement. Dans la conjoncture économique actuelle, qui redouble les difficultés rencontrées par ces pays pour attirer des investissements étrangers directs, ces derniers comptent davantage sur l'APD dans leurs efforts de développement et leur action en vue d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

4. L'assistance financière et technique nécessaire pour honorer les engagements pris dans les programmes d'action de Bruxelles, Almaty et la Barbade, s'agissant de ces trois groupes vulnérables de pays doivent aller de pair avec le programme international d'ensemble contenu dans le consensus de Monterrey et la Déclaration du Millénaire. La nécessité d'établir des partenariats véritables associant toutes les parties prenantes est au cœur même de ces efforts. L'intervenant espère que le fait que le débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2004 soit consacré au pays les moins avancés permettra de mobiliser des ressources internationales supplémentaires pour ces pays, ressources dont le besoin est extrême. Les débats tenus lors des réunions du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, en particulier s'agissant du financement du développement, devraient également faire une large part aux préoccupations des pays les moins avancés.

5. **M. de Rojas** (Chef par intérim du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales) dit que le Bureau a été constitué en application de la résolution 57/273 de l'Assemblée générale en vue de servir, entre autres, a centre de coordination au Secrétariat pour l'ensemble du suivi de la Conférence de Monterrey, appuyer et faciliter la participation de toutes les parties prenantes et garder à l'étude les mesures prises à tous les niveaux en vue du suivi de la Conférence. En dépit de ses effectifs modestes, le Bureau a pu s'acquitter de son mandat, aussi bien en ce qui concerne les politiques

générales que la collaboration entre les parties prenantes. Toutefois, ceci n'a pas été facile.

6. L'intervenant prie instamment les délégations d'appuyer le renforcement du Bureau sur les plans politique et budgétaire et de faire des contributions financières au fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général pour le financement du développement, qui permet au Bureau de patronner des séminaires et des groupes d'étude et d'appuyer la participation de délégations et de représentants de la société civile originaires de pays en développement aux manifestations clefs concernant le financement du développement. À cet égard, il se félicite de la contribution généreuse que les États-Unis ont récemment versée au fonds d'affectation spéciale. Il est important que le Bureau reçoive, de la part des États membres, des directives politiques concernant leurs domaines prioritaires.

7. Évoquant la participation du Secrétariat de l'ONU au Dialogue fiscal international, mécanisme de coopération intersecrétariats patronné par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, l'intervenant dit que les frais de participation de l'ONU se seraient montés à 20 000 dollars, au titre de l'appui en matière d'infrastructure. Le Bureau n'a pas jugé approprié d'engager cette dépense. La question de la coopération fiscale internationale, en particulier sous son angle intergouvernemental, fait encore l'objet de débats dans le cadre du processus du suivi des conférences sur le financement du développement et tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ne sont pas membres de l'organisme qui patronne le dialogue, à savoir l'OCDE. La proposition du Secrétariat tendant à participer au dialogue en tant « qu'observateur » ne versant pas de contribution financière, a été rejetée. Des directives des États Membres à ce sujet seraient tout à fait bienvenues.

8. **M. Benmellouk** (Maroc), parlant au nom des États membres du Groupe des 77 et la Chine, dit que le financement du développement est l'un des problèmes les plus cruciaux et a des incidences considérables sur le développement. Si le développement économique et social incombe au premier chef à chaque pays, il est regrettable que les réformes économiques et sociales hardies, entreprises par les pays du Sud, dans une conjoncture internationale particulièrement difficile, n'aient pas bénéficié, comme on l'escomptait, d'un

appui des pays du Nord. Une autre préoccupation réside dans le faible taux d'investissement vers les pays en développement, en dépit des efforts déployés par ces derniers pour améliorer la conjoncture commerciale et leur cadre législatif et réglementaire, en vue d'attirer des flux financiers, et notamment des investissements étrangers directs. Ces investissements sont concentrés dans un nombre très limité de pays. De fait, la majorité des pays en développement ne reçoit pas suffisamment d'investissements pour compenser les sorties de capitaux.

9. Eu égard au potentiel qu'offre le commerce international en tant que moteur de la croissance économique et du développement, le Programme de Doha pour le développement est un important pas en avant, dans la mesure où il met le développement au cœur des négociations commerciales multilatérales. À la suite de l'échec de la Conférence de Cancún, la communauté internationale et en particulier les pays développés, doivent élaborer un consensus qui satisfait les exigences légitimes des pays en développement eu égard à la mise en place d'un système commercial multilatéral, équitable, juste, prévisible et non discriminatoire. Ceci pourrait être réalisé si les pays développés prenaient l'engagement d'éliminer les droits de douane et obstacles tarifaires et de réduire les subventions agricoles. L'intervenant prie instamment la communauté internationale d'accroître le volume de l'APD, qui est une source essentielle de financement des politiques économiques et sociales de nombreux pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux. De fait, il est préoccupant de constater que l'APD ne représente que 0,23 % du PIB des pays développés, soit un taux nettement inférieur à l'objectif de 0,7 %. À cet égard, l'intervenant remercie les gouvernements qui ont pris ou vont prendre des mesures pour atteindre cet objectif.

10. Les pays du Sud ne pourront pas véritablement réaliser leur décollage économique si leur dette n'est pas allégée en général et si la dette des pays les moins avancés n'est pas annulée. Ceci leur permettra d'utiliser au mieux leurs ressources financières en les affectant à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Les efforts faits dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés méritent d'être salués, mais pour l'instant, seuls 8 des 42 pays candidats ont bénéficié des mesures d'allègement de la dette. Il faut faire preuve de souplesse pour aider les pays à remplir les conditions

voulues et pour régler le problème de la dette de tous les pays en développement.

11. S'agissant des problèmes structurels, une cohérence accrue des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux aiderait à constituer des mécanismes visant à servir la communauté internationale tout entière. Le FMI a un rôle de chef de file à jouer pour garantir la stabilité de l'économie mondiale; il est particulièrement important qu'il contrôle les politiques macroéconomiques des pays industrialisés, car celles-ci ont des incidences immenses sur l'économie mondiale et sur les pays en développement en particulier. Pour être intégrés à l'économie mondiale, il faudra que les pays en développement puissent accéder plus facilement à un financement étranger à des conditions de faveur. Le Groupe des 77 et la Chine lancent à nouveau un appel pour que des droits de tirage spéciaux soient affectés au développement.

12. Le Groupe des 77 et la Chine souscrivent aux efforts déployés par la Banque mondiale et le FMI pour trouver des moyens d'accroître la participation des pays en développement à leur processus de décision. Toutefois, il est regrettable qu'aucun progrès n'ait été réalisé dans l'examen de la structure des capitaux et le calcul des contributions à ces deux organisations, seul moyen d'empêcher que la participation ait des incidences néfastes sur l'économie des pays en développement.

13. Il appartient à la communauté internationale et en particulier aux pays développés d'honorer les engagements pris en vertu du consensus de Monterrey et de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, de manière que les pays du Sud puissent s'associer au processus de mondialisation. À cet effet, il est nécessaire de formuler une stratégie de financement du développement qui tienne compte de tous les aspects pertinents du consensus de Monterrey. Cette approche comprendrait la promotion du renforcement des capacités dans les pays en développement, l'accroissement de l'APD, la mise en œuvre des engagements pris à Doha, l'amélioration de la cohérence des politiques monétaires et financières internationales, la participation effective des pays en développement aux institutions financières internationales et le renforcement des organisations financières régionales; l'accroissement de la coopération internationale en matière fiscale, notamment le renforcement de la position du Groupe

spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et la mise en place de mécanismes de suivi s'agissant du financement du développement.

14. Des mesures de cet ordre constituent une réaction positive aux défis posés par la croissance et le développement et une concrétisation des principes de partenariat, de responsabilité partagée et de solidarité. La question des mécanismes de suivi de la Conférence de Monterrey est particulièrement importante. Il faut espérer que tous les pays coopéreront à l'évaluation objective des mécanismes demandée dans la résolution 57/270 B.

15. **M. Bernardini** (Italie), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats à l'adhésion, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie et des pays associés, Bulgarie, Roumanie et Turquie, dit que l'Union européenne a attendu beaucoup du dialogue de haut niveau, car la mise en œuvre du consensus de Monterrey est essentielle à la réalisation des objectifs fondamentaux en matière de développement international. En mars 2002, le Conseil de l'Union européenne a adopté les engagements de Barcelone à ce propos et leur suivi est décrit dans le document A/58/529. D'autres rapports intérimaires seront publiés.

16. La résolution 57/270 B de l'Assemblée générale a paru à beaucoup enerrer le dialogue de haut niveau dans un carcan; l'Assemblée devra prendre en compte les enseignements pour utiliser au mieux les opportunités offertes par de telles manifestations. L'Union européenne a une opinion positive du dialogue, car il a réaffirmé le consensus de Monterrey. Un élément particulièrement positif est la coordination de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions de Bretton Woods. Le processus préparatoire de la Conférence de Monterrey a déjà démontré le potentiel offert par un tel dialogue, qu'il faut poursuivre. Il y a lieu de se féliciter de la participation de l'OMC, qui devrait jouer un rôle plus actif dans le processus de Monterrey, à la mesure de l'intérêt que les États Membres portent à la question du commerce international. La participation de la société civile et du monde des affaires mérite aussi d'être saluée, mais il faut faire davantage pour renforcer le dialogue avec ces secteurs.

17. Le dialogue de haut niveau a confirmé que chaque pays est le principal responsable de son développement

économique. L'Union européenne se félicite de l'engagement pris par de nombreux pays en développement d'adopter des politiques macroéconomiques saines et de réaffirmer le rôle du secteur privé, en tant qu'élément moteur du développement. Dans ce contexte, elle réaffirme son appui sans réserve au Nouveau Partenariat économique pour le développement de l'Afrique. Le consensus de Monterrey permet d'obtenir des résultats concrets : accroissement de l'APD, coordination des politiques et harmonisation des procédures, déliement de l'aide et lutte contre la corruption. La question de la cohérence demeure au cœur même du financement du développement et l'accroissement des possibilités commerciales est, sans contexte, également très important.

18. L'Union européenne regrette vivement que la Conférence de Cancún n'ait pas pu réaliser des progrès substantiels, mais demeure convaincue qu'une combinaison de coopération pour le développement et de libéralisation accrue des échanges mondiaux est essentielle pour la réalisation des principaux objectifs de développement. Les négociations doivent donc reprendre dans le cadre de l'OMC dès que possible et toutes les parties doivent faire preuve de la détermination et de la souplesse voulues pour honorer les engagements de Doha.

19. L'Union européenne a annoncé qu'elle avait l'intention d'aller au-delà des objectifs de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en annulant, avant les délais prévus, l'intégralité de la dette sur toutes les créances des pays visés par l'Initiative. Elle prie instamment tous les créanciers et les donateurs d'alléger leur part de dette bilatérale et d'accorder un financement multilatéral aux fins de l'Initiative en faveur des pays en développement très endettés et est prête à débattre avec les institutions de Bretton Woods et d'autres donateurs de modifications dans la méthode de calcul des exigences en matière de bouclage au point d'achèvement pour les pays dont la dette est jugée insoutenable.

20. À mesure que l'on continuera à donner suite à la Conférence de Monterrey, il conviendra de s'employer particulièrement, lors de la session que le Conseil économique et social tiendra au printemps avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC d'éviter les chevauchements avec le Dialogue de haut niveau. L'Union européenne est déterminée à poursuivre le dialogue avec d'autres délégations et parties prenantes

afin de parvenir à la réalisation des engagements de Monterrey.

21. **M. Balarezo** (Pérou), prenant la parole au nom des pays membres du Groupe de Rio, dit que le rapport du Secrétaire général montre qu'il reste encore beaucoup à faire pour honorer les engagements du consensus de Monterrey. Une statistique résume la situation : le transfert net de ressources financières a été négatif pour les pays en développement, pour la septième année consécutive. La conjoncture internationale difficile a eu des incidences particulièrement graves sur l'Amérique latine, où le PIB par habitant en 2003 sera inférieur de 2 % à celui de 1997, ce qui représente une sixième « année perdue ». Les pays du Groupe de Rio ont fait des progrès dans la voie de la réalisation des engagements de Monterrey. De fait, l'Amérique latine a joué son rôle, mais elle ne dispose ni d'un environnement extérieur ni des ressources nécessaires pour financer son développement.

22. Le consensus de Monterrey a réaffirmé la nécessité de réformes nationales dans les pays en développement, mais il n'en reste pas moins qu'il faut résoudre leur crise de la dette extérieure. Le Groupe de Rio reconnaît la contribution de l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Compte tenu de l'importance de la stabilité de l'économie internationale, le contrôle des politiques macroéconomiques de tous les pays membres du FMI doit être aussi effectif que possible, une attention particulière étant accordée aux États qui influent le plus sur l'économie internationale. Les mécanismes financiers aux fins du développement doivent être rendus plus démocratiques, grâce à une participation accrue des pays en développement dans les institutions financières internationales. Étant donné que le commerce est le moteur du développement, les pays en développement doivent pouvoir mieux accéder aux marchés et il convient d'éliminer les obstacles aux échanges. Les négociations menées sous les auspices de l'OMC doivent donc comprendre un élément développement.

23. La participation de toutes les parties au Dialogue de haut niveau témoigne nettement du rôle central de l'Organisation des Nations Unies. Le Dialogue a reconnu deux points extrêmement importants : l'Organisation des Nations Unies doit jouer le rôle central qui lui incombe et améliorer ses activités de coordination, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte. Le Conseil économique et

social doit devenir une instance de coordination des politiques internationales concernant les finances, le commerce et le développement, en tant qu'élément essentiel du suivi de Monterrey.

24. Les mécanismes actuels concernant le contrôle de la mise en œuvre des engagements de Monterrey doivent être renforcés et les institutions de Bretton Woods, l'OMC et toutes les autres parties prenantes doivent continuer à participer à ce processus. À cet égard, il convient d'améliorer les travaux préparatoires des réunions que le Conseil tient chaque année avec les institutions commerciales et financières internationales et du Dialogue de haut niveau qui se tient tous les deux ans.

25. **M. Siv** (États-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement appuie vigoureusement le suivi de Monterrey mais est préoccupé quant au taux d'exécution. Les organes intergouvernementaux ont consacré trop de temps à débattre de la signification du processus de Monterrey et de l'importance relative des diverses sources du financement du développement. Une approche plus sérieuse consisterait à déterminer quelles mesures peuvent être prises sur le plan national pour assurer une mise en œuvre effective. Les divers organes des Nations Unies peuvent jouer un rôle crucial en appuyant les efforts déployés par les pays en développement en vue de mobiliser des ressources. Il est donc essentiel de réaliser un important recadrage des activités de coopération technique du système des Nations Unies, pour qu'il soit possible de mobiliser ces ressources sur le plan national.

26. M. Siv propose un certain nombre d'activités, essentiellement l'organisation d'instances permettant de tenir des consultations et d'identifier les moyens de stimuler l'investissement privé, ce qui pourrait améliorer les activités du Bureau du financement du développement. En outre, l'Organisation des Nations Unies devrait appuyer, plutôt que remplacer, les activités d'autres organisations multilatérales en favorisant le dialogue sur des questions spécifiques.

27. Le Gouvernement des États-Unis a démontré qu'il est attaché au processus de Monterrey, tout récemment, en lançant le Compte du défi du Millénaire, dont on escompte qu'il aidera les pays à améliorer leurs politiques et leurs pratiques en renforçant leur système juridique et leurs investissements dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'agriculture. Cette initiative

reconnaît que le développement doit être un processus essentiellement endogène et non pas exogène.

28. M. Siv constate avec satisfaction que l'inflation et les déficits budgétaires ont été réduits dans la plupart des pays en développement, que la privatisation se poursuit et que les efforts de lutte contre la corruption et de bonne gouvernance s'intensifient. Les investissements étrangers poursuivront leur augmentation si les pays en développement continuent à instaurer une conjoncture propice à l'investissement étranger.

29. De toute évidence, la libéralisation des échanges présente encore des potentialités non utilisées pour les pays en développement; ces derniers doivent s'employer davantage à utiliser les réserves importantes et variées de ressources disponibles pour le développement. Certains participants au Dialogue de haut niveau ont fait état d'un transfert net et négatif de ressources des pays en développement pour démontrer l'insuffisance des entrées de capitaux. Toutefois, ces agrégats représentent un certain nombre d'éléments positifs et le fait qu'on continue à axer l'attention sur cet indicateur écarte l'attention de ce à quoi on devrait prêter attention au premier chef, à savoir l'épargne nationale, l'utilisation rationnelle des possibilités de commerce et d'investissement et l'utilisation effective de l'aide.

30. **M. Løvald** (Norvège) est particulièrement satisfait que les tables rondes ministérielles fassent progresser le processus de Monterrey en facilitant de francs échanges de vues et en transmettant d'importants messages à toutes les parties prenantes. La communauté internationale doit démontrer une volonté politique réelle de s'acquitter des engagements pris lors de la Conférence de Monterrey.

31. Il incombe à toutes les parties d'inverser la tendance aux exodes nets de ressources financières des pays en développement. La Norvège est disposée à être contrôlée et à faire rapport sur son rôle dans la mise en œuvre de l'objectif de développement du Millénaire numéro 8 et a déjà adopté des mesures en vue d'améliorer la cohésion de ses politiques nationales. La contribution de la Norvège au financement du développement par l'accroissement de l'aide publique au développement et l'allègement accéléré de la dette est conforme aux objectifs fixés, 0,94 % de son revenu national brut pour 2004 étant affecté à l'APD. En ouvrant ses débouchés à des marchandises et services

originaires de pays en développement, la Norvège cherche à honorer son engagement tendant à faire des négociations en cours à l'OMC un cycle véritablement consacré au développement. Il est de l'intérêt commun de tous les pays de disposer d'un système commercial multilatéral fort, fondé sur des règles; il n'est donc pas souhaitable que le système commercial soit sapé par une évolution vers des accords commerciaux bilatéraux et régionaux. La Norvège regrette profondément qu'il n'ait pas été possible de parvenir à des résultats positifs lors de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC et fera tout son possible pour mettre à nouveau les négociations sur la bonne voie.

32. L'accès officiel aux débouchés doit être stimulé par une assistance technique d'ordre commercial et des mesures de renforcement des capacités, secteurs dans lesquels la Norvège a accru son assistance au cours des dernières années. La Norvège, convaincue de l'importance de la cohésion en matière de formulation des politiques et de la coordination entre l'OMC, les institutions de Bretton Woods et le système des Nations Unies se félicite de la proposition tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies établisse un rapport sur la cohésion des politiques aux niveaux national et international et souscrit aux efforts déployés pour améliorer le rôle et la participation des pays en développement dans les institutions financières.

33. Le Consensus de Monterrey n'aura des résultats significatifs que si les pays en développement eux-mêmes s'acquittent du rôle qui leur incombe dans le partenariat, par exemple en créant sur le plan national un climat propice, en renforçant la gouvernance, la primauté du droit et les politiques économiques rationnelles ainsi qu'en favorisant les principes démocratiques et le respect des droits de la personne.

34. **M. Valera** (Mexique) convient que la participation de toutes les parties prenantes au Dialogue de haut niveau a démontré que la communauté internationale est déterminée à appuyer la mise en œuvre des

engagements pris aux termes du consensus de Monterrey. Les débats menés avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC et le récent Dialogue de haut niveau ont renforcé la validité de ces instances en tant que mécanisme efficace de suivi de la Conférence internationale. Le Mexique est convaincu qu'il faut que toutes les parties prenantes examinent soigneusement des moyens d'affiner et de rationaliser ce mécanisme.

35. L'une des questions les plus pressantes pour les pays en développement est la nécessité d'enregistrer des progrès substantiels dans les négociations commerciales internationales et de mettre en œuvre le Programme de travail de Doha. Pour nombre d'entre eux, l'impasse dans le domaine des échanges constitue un obstacle important à la réalisation des buts et objectifs de la Déclaration du Millénaire. À cet effet, le Mexique lance un appel à tous les pays pour qu'ils renforcent le libre échange et aux membres de l'OMC pour qu'ils renouvellent leur attachement au Programme de travail de Doha et pour qu'ils participent à un dialogue ouvert lors du prochain cycle de négociations commerciales, en décembre 2003.

36. Le Mexique estime, à l'instar de la plupart des États Membres, que le mécanisme de suivi de la Conférence internationale doit être axé sur le contrôle et la promotion des alliances en vue de donner suite aux accords et aux engagements adoptés par la Conférence. En conclusion, l'intervenant déclare que sa délégation souscrit à la recommandation du Président de l'Assemblée générale concernant l'établissement de principes directeurs en vue d'évaluer et d'examiner les progrès, d'identifier les problèmes et les domaines prioritaires et d'encourager de nouveaux mécanismes de coopération aux fins de la mise en œuvre rapide et effective des engagements pris à Monterrey.

*La séance est levée à 16 h 35.*